

Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du Jeudi 11 Septembre 2008

PRESENTS : M. AUTRÉAU, M. PLUOT, M. HEMBISE, M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX,
M^{me} PROTAT, M^{elle} CORDIER, M^{me} CHARLOIS,
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : de M. VIDET à M. PLUOT.

Excusé : M. VIDET.

Absents : M. DOYEN, Mme PASQUIER.

Secrétaire de séance : M. Patrick DEFAUX.

Monsieur Christian PLUOT donne lecture du procès-verbal de la séance du 02 Juillet 2008, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

★ **Mise à disposition d'un agent itinérant par le Centre de Gestion**

Suite à la démission de Mme EVRARD à compter du 1^{er} Septembre 2008, il s'avère nécessaire d'assurer le remplacement en urgence par une secrétaire de mairie itinérante, dépendante du Centre de Gestion de la Marne et mise à disposition par Convention.

Cet agent interviendra les 08 et 19 Septembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de faire appel au Centre de Gestion de la Marne pour bénéficier des services d'un agent itinérant durant une période initiale prévue du 08 septembre au 21 septembre 2008. Le service hebdomadaire est fixé à 1 jour.

- AUTORISE le Maire à signer la convention de « mise à disposition » d'un agent itinérant

- S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires au Budget 2008

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles afin d'assurer le remplacement et de régler cette prestation de service au Centre de Gestion.

★ **Modification des statuts du SIS de SEZANNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de l'assemblée du 06 mars 2008, le Comité Syndical a adopté la proposition de modification des statuts concernant les délégués communaux.

Voici la teneur de la modification de l'article 4 : le nombre de délégués anciennement fixé à 2 titulaires, est passé à 1 titulaire et 1 suppléant par Commune, quelque soit le nombre d'habitants, afin de résoudre le problème du quorum aux assemblées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications de l'article 4 des statuts du SIS : *le nombre de délégués est fixé à 1 titulaire et 1 suppléant par Commune, quelque soit le nombre d'habitants.*

★ **Transferts des emprunts garantis de l'OPAC à PLURI HABITAT**

L'OPAC a bénéficié de divers financements de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui ont fait l'objet d'une garantie par la Commune. Ces prêts seront transférés par la CDC à l'EFFORT REMOIS à hauteur du capital restant dû au 01/01/2009, soit un total de 54 613,00 €.

Les échéanciers des prêts transférés restent identiques aux échéanciers sur lequel le Conseil Municipal a délibéré initialement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde sa garantie pour le remboursement des emprunts précédemment garantis, contractés par l'OPAC auprès de la Caisse des Dépôts et transférés à PLURI HABITAT.

★ Avenant au marché de travaux des rues Lumière et Larousse

Un marché de travaux a été signé le 20/12/2007 avec l'entreprise COLAS EST concernant l'aménagement des rues Lumière et Larousse pour un montant de 187 325,90 € H.T.

Le présent avenant a pour objet la prise en considération des travaux supplémentaires suite à la création de trottoirs supplémentaires rue P. Larousse.

Le montant de la plus-value engendrée par les travaux s'élève à 9 000,00 € H.T. soit 4,80 % du montant du marché initial de 187 325,90 € qui se trouve porté à 196 325,90 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant au marché signé avec l'entreprise COLAS EST concernant des travaux supplémentaires pour un montant de 9 000,00 € H.T.

★ Vente de l'ancien abri bus rue Anatole France.

L'abri bus situé rue Anatole France, à côté de l'usine SOPAFOM, n'est plus opérationnel. Afin de retrouver la tranquillité et la propreté à cet endroit, un riverain nous a fait une demande pour racheter cet abri bus, qui serait clôturé et en ferait une annexe à son habitation.

Ce local se trouvant sur l'emprise de l'usine SOPAFOM, j'ai demandé à cette entreprise si elle était intéressée par cette vente, qui a répondu favorablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre le bâtiment ayant servi d'abri bus, cadastré AE n° 95 d'une contenance de 20 m², à la propriétaire de l'usine SOPAFOM, Mme SAID, demeurant à AIX EN PROVENCE, au prix de 600 €.

★ Questions diverses

M. AUTRÉAU : suite à notre accord pour l'implantation d'une surface commerciale près du stade, j'ai reçu une lettre ouverte de deux commerçants de la commune contestant cette initiative.

Une copie a été faite à chaque conseiller municipal. Il nous est reproché de ne pas avoir informé les commerçants sur ce projet.

Or, la réunion du Conseil Municipal du 02/07/2008 avec son ordre du jour a été affichée le 24/06/2008 sur tous les panneaux réservés à l'affichage municipal ; cela laissant le temps à tout administré d'en prendre connaissance et de pouvoir assister à cette réunion.

Lors d'une réunion du Conseil Municipal du 02 Octobre 2003, il était déjà question d'implanter une surface commerciale à cet endroit.

Avant cette réunion, les deux commerçants qui contestent le projet actuel avaient été contactés pour recueillir leur opinion.

Extrait du compte-rendu de la réunion du 02/10/2003 :

« Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur VERSEAU afin de connaître sa position par rapport à l'installation d'un concurrent pour la distribution de carburant. Celui-ci n'a pas manifesté d'opposition mais dit qu'il perdra de la clientèle.

Monsieur LEBON, conseiller municipal, a également fait part de cette éventualité à M. DUTRONQUAY, qui devrait prendre sa retraite dans deux ans. Son commerce pourrait être repris par son épouse mais n'étant pas sûr du maintien de son activité sur le long terme, il ne se montre pas opposé à l'installation d'un autre magasin. »

➤ Fermeture du cabinet médical du Docteur ROTH.

Le 07 août 2008, le docteur ROTH est venu m'informer de sa décision de cesser son activité professionnelle à Saint Just au 31 août 2008.

Il rejoint un cabinet médical à SEZANNE regroupant déjà six médecins. Il aurait voulu pérenniser l'existence de son cabinet médical sous la forme d'un cabinet de groupe avec ses collègues médecins du Canton. Ceux-ci en ont décidé autrement.

J'ai adressé un courrier au Président du Conseil de l'Ordre des Médecins pour l'informer de la situation.

Le départ du docteur modifie l'organisation des soins localement.

Nous sommes une commune de près de 1500 habitants et de nombreuses personnes âgées sont des patients de ce cabinet. Où iront-elles après cette fermeture ? Beaucoup n'ont pas de moyen de transport.

Les médecins installés sur la ville voisine de ROMILLY SUR SEINE sont déjà surchargés et certains ne prennent plus de nouveaux patients, ils n'ont plus de remplaçants pour les seconder pendant leurs absences. A ce jour, je n'ai pas de réponse à mon courrier.

➤ **Fleurissement**

Suite à un article paru dans la presse locale du 22/08/08, je voudrais recadrer le contexte du fleurissement de la commune.

L'association « Le Régal des Papilles » organise une brocante et un marché du Terroir le 15 Août, avec autorisation municipale et préfectorale.

Il est stipulé dans l'article de presse que les bénéfices de ces festivités sont consacrés au fleurissement des massifs de la commune.

Je rappelle que toutes les dépenses liées au fleurissement incombent au budget communal et sont financées entièrement par la commune.

➤ Des Voitures Anciennes traversent notre commune le vendredi 12 septembre 2008 à partir de 14h30 en provenance de ROMILLY et se dirigeant vers CLESLES.

TOUR DE TABLE :

M. PLUOT : fait part de la fin des travaux rues Lumière et Larousse.

Monument aux Morts : des travaux de rénovation seront assurés par les employés communaux avant le 01/11.

Lotissement des « Petits Prés » : suite à un appel d'offres, la société F. P. Géomètres Experts a été choisie pour réaliser la mission de géomètre et maîtrise d'œuvre.

M. TONIUTTI : s'informe de la matérialisation de la peinture routière sur la traverse de Sauvage.

M. le Maire est dans l'attente de la réalisation par le Conseil Général.

M. HEMBISE : Monument aux Morts : 90^{ème} anniversaire de l'armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale. La commune souhaite associer les familles proches ou lointaines mais également tous les habitants qui souhaiteraient commémorer le sacrifice des soldats dont les noms figurent sur le monument aux Morts. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie et pourront participer en déposant une rose devant le Monument.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22 h 00.

Vu, le secrétaire de séance,
Patrick DEFAUX

Vu, le Maire,
James AUTRÉAU.